Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260402-2026045-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 2 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian, Mme COLLET Audrey
Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONSARD Dominique à M. BROHAN Christophe
Excusé(s) :
Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale
A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/045 – AFFAIRES GENERALES – Jury d'assises – année 2027 : tirage au sort

Monsieur le Maire présente le point.

Conformément aux articles 259 du code de procédure pénale, en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés, le Conseil municipal doit procéder, à partir de la liste électorale, au tirage d'un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté préfectoral pour la circonscription. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Sont dispensées des fonctions de juré les personnes âgées de plus de soixante-dix ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de de la cour d'assises, lorsqu'elles en font la demande auprès de la commission siégeant au tribunal de grande instance de VANNES. Peuvent, en outre, être dispensées de ces fonctions les personnes qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission.

L'arrêté préfectoral, en date du 16 janvier 2026, pris en application des articles 259 et suivants du code de procédure pénale, fixe, pour l'année 2027, pour **SULNIAC**, le **nombre de jurés à désigner à trois et donc le nombre de personnes à tirer au sort à neuf.**

Compte tenu du nombre d'électeurs, le meilleur procédé autorisé semble consister à tirer :
- Un premier numéro donnant la page de la liste générale des électeurs ;
- Un second numéro précisant la ligne et, par conséquent le nom de la personne susceptible d'être juré.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260402-2026045-DE

Seront ainsi désignés :

PAGE	LIGNE	Nom, prénom et adresse de l'électeur
256	10	PANICI Laure, 4 allée des Pins
74	9	DENIEL Wendy, 19 résidence Men Gwen
180	1	LE DIRACH ép WEISSGERBER Chantal, 10 hameau de la Noé
24	5	BIGOT Rozenn, 16 bis rue des Montagnards
262	2	PENGRECH ép GRANGERAY Nadine, 13 Hameau de la Noé
50	3	CHARPENTIER Roland, 32 Kerhouarn
289	6	ROUILLÉ Morgane, 1 Kerréan
276	2	QUINZIN Bruno, 123 Route des Vallons
277	7	RATEL Jerome, 249 Keravello Nevez

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (27 pour ; 0 contre ; 0 abstention)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2026
Le Maire
Ludovic SAMSON

MAIRIE DE SULNIAC (Morbihan)